

LA VIE ECONOMIQUE

- [Recul sur la loi Travail : les principales réactions politiques](#)
- [Loi Travail : le nouveau texte qui a été transmis aux partenaires sociaux](#)
- [Loi El Khomri : le patronat hausse le ton](#)
- [Le chômage devrait baisser mais peu](#)
- [Eric Heyer \(OFCE\) : « La reprise est là, cependant elle demeure faible et fragile »](#)
- [L'économie de la France repose essentiellement sur 3 000 entreprises](#)
- [Le salaire des fonctionnaires va augmenter de 1,2 %](#)
- [Les dirigeants d'entreprises plébiscitent l'ubérisation de l'économie](#)
- [175 euros par mois pour chaque Français distribués par la BCE ?](#)
- [L'attractivité de la France en 5 chiffres](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Négos : les pistes de la CNAM pour booster l'installation des médecins](#)
- [Négos : la CNAM sanctuarise la prise en charge aux deux tiers de l'ASV](#)
- [10 millions de patients en Ald](#)
- [Les médicaments génériques gagnent du terrain](#)

FISCALITE

- [Ces banques françaises toujours accros aux paradis fiscaux](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Renault et PSA profitent de la forte croissance du marché automobile européen](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [30 000 emplois ne trouvent pas preneur à Paris](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Recul sur la loi Travail : les principales réactions politiques

Un tour d'horizon des différentes réactions politiques après la présentation par le premier ministre, Manuel Valls, de la version révisée du projet de loi Travail :

→ **A GAUCHE.**

- **Jean-Christophe Cambadélis**, sur Twitter : « *Un nouveau texte sur un nouvel équilibre. Le CPA et la Garantie jeunes font leur entrée avec force* ».
- **Didier Guillaume**, président du groupe socialiste au Sénat : « *[Ce texte] est une grande réforme pour renforcer et moderniser le droit du travail* ».
- **Mouvement des jeunes Socialistes (MJS)** : « *Un premier pas qui doit en appeler d'autres. [...] Le gouvernement a su écouter les Jeunes Socialistes et leurs propositions, mais des désaccords persistent. [...] Nous participerons aux rassemblements prévus ce jeudi, pour faire progresser les protections des salariés et conquérir de nouveaux droits pour les jeunes* ».
- **Laurent Baumel**, député PS "frondeur", sur Twitter : « *#LoiTravail : des bougés indiscutables mais toujours des régressions majeures et inutiles* ».
- **Jean-Luc Mélenchon**, cofondateur du Parti de gauche, sur Twitter : « *LoiElKhomri : premiers reculs. Mais le texte reste très toxique. Retrait total et définitif !* »
- **Pierre Laurent**, secrétaire national du PCF, sur iTELE : « *Le Premier ministre a parlé de nouveau départ. Moi, j'ai l'impression que ça va se terminer dans la même voie de garage que précédemment. Il n'y a pas d'élan pour la création d'emplois, il n'y a pas plus de sécurisation, la libéralisation du licenciement, tout cela est intact* ».
- **Groupe communiste républicain et citoyen du Sénat** : « *Alors que des centaines de milliers de personnes ont manifesté le 9 mars contre le projet de loi travail, le gouvernement a modifié sa copie à la marge. La manœuvre grossière pour diviser les organisations syndicales ne doit pas nous détourner de la dangerosité de l'ensemble du texte* ».
- **Lutte ouvrière** : « *Cette loi, qui est une négation des droits des travailleurs, ne peut pas devenir acceptable simplement parce qu'on en aura réécrit certains articles. [...] De nouvelles journées de manifestations et de grèves sont prévues, les 17 mars, 24 mars et 31 mars. Il faut y participer de plus en plus nombreux [...] pour imposer le retrait total* ».

→ **A DROITE.**

- **François Fillon**, Les Républicains : « *La nouvelle mouture présentée par le Premier ministre et écrite à l'Elysée sous la pression des organisations les plus conservatrices comporte des reculs considérables. Il ne reste pratiquement plus rien des ambitions de départ : - Pas de plafonnement des indemnités de licenciement - Recul sur les conditions du licenciement économique. [...] Comme disait Edgar Faure : "L'immobilisme est en marche et rien ne l'arrêtera"* ».
- **Bruno Retailleau**, patron des sénateurs LR : « *François Hollande en cherchant à tout prix la synthèse aura réussi le tour de force de ne satisfaire quasiment personne. [...] Ce texte et les reculs qui l'accompagnent ne permettront malheureusement pas de libérer le travail et l'embauche en France. [...] Le quinquennat de François Hollande est en train de sombrer* ».
- **Eric Ciotti**, député LR, sur Twitter : « *Ce texte réécrit à la hâte, sur le coin d'une table, ne répond pas aux enjeux d'un marché du travail du 21e siècle. Comme nous le craignons, les calculs politiques ont pris le pas sur la nécessité de réformer en profondeur le pays* ».
- **Philippe Vigier**, chef de file des députés UDI : « *Les reculs de François Hollande et de Manuel Valls [...] vident en partie le projet de loi de sa substance. [...] Tel que nous sommes partis, nous craignons qu'à l'issue du débat parlementaire, ce projet de loi [...] vienne s'ajouter à la longue liste des mesures inutiles ou inefficaces de la boîte à outils* ».
- **Florian Philippot**, vice-président du FN, sur Twitter : « *A part la CFDT abonnée aux trahisons, la loi El Khomri nouvelle version ne fait que des mécontents : salariés, PME. Retrait* ».

[http://www.challenges.fr/france/20160314.CHA6256/recul-sur-la-loi-travail-les-principales-reactions-politiques.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160315](http://www.challenges.fr/france/20160314.CHA6256/recul-sur-la-loi-travail-les-principales-reactions-politiques.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160315)

(Source : www.challenges.fr du 15/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● **Loi Travail : le nouveau texte qui a été transmis aux partenaires sociaux**

Le 16/03/16, syndicats et patronat ont reçu le nouveau texte concernant la loi Travail. Le 15/03/16, le contenu de ce même texte avait été envoyé par lettre rectificative au Conseil d'Etat. Comme prévu, le texte sera présenté au conseil des ministres le 24/03/16. La copie envoyée aux partenaires sociaux reprend les annonces faites par le premier ministre, Manuel Valls : **01)-** Retrait du barème plafonnant les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ; **02)-** Extension de la "garantie jeunes" ; **03)-** Abrogation des mesures conférant des pouvoirs unilatéraux à l'employeur... Seul, un pouvoir unilatéral déjà existant est étendu ; il s'agit de celui conféré aux chefs d'entreprise de moins de 50 salariés, et concerne la modulation du temps de travail : aujourd'hui un mois, dans la nouvelle loi 9 semaines (il était prévu 16 semaines dans le projet initial). Pour les autres entreprises, le seuil de 28 jours reste la norme. Autre changement sur le sujet : si la modulation du temps de travail pourra dépasser une année, ce ne sera qu'en cas d'accord de branche (le projet initial prévoyait qu'un accord d'entreprise suffisait). Pour le reste, sont abandonnées toutes les autres possibilités de mesures prises unilatéralement. **04)-** Les grands principes qui avaient été listés dans le rapport Badinter ne figureront pas dans un préambule du code du Travail, cela aurait posé « *des risques de changement de jurisprudence* ». Ils demeurent toutefois des « *principes essentiels* » qui serviront de « *guide* » à la rédaction du futur code. **05)-** Le passage aux accords collectifs majoritaires (30 % aujourd'hui, plus de 50 % dans la nouvelle loi) sera mis en place progressivement jusqu'au 01/09/19. Ils s'appliqueront en revanche dès l'entrée en vigueur de la loi sur trois sujets : la durée du travail, les repos et les congés. **06)-** Disparaît aussi le fractionnement du temps de repos. **L'Express** : « *Mais ce point sera au menu d'une concertation sur le télétravail, qui devra avoir lieu avant le 1^{er} octobre 2016* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/loi-travail-le-nouveau-texte-qui-a-ete-transmis-aux-partenaires-sociaux_1773833.html

(Source : <http://lentreprise.lespress.fr> du 16/03/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Loi El Khomri : le patronat hausse le ton**

Le 21/03/16 a vu la réunion de **six organisations patronales** (Afed, CGPME, CroissancePlus, Ethic, Medef et Meti). **Le but** : contre-attaquer par rapport au projet de loi El Khomri qui doit être présenté le 24/03/16 en Conseil des ministres. **Pierre Gattaz**, président du Medef, le 21/03/16, sur Europe 1 : « *Il faut impérativement ne pas complexifier ce texte. Il faut le redresser. Il faut faire des mesures PME-TPE et arrêter de faire des petits arrangements entre amis* ». **Un proche de M. Gattaz**, non nommé dans l'article : « *Nous ne pouvons juger les mesures qu'à partir des promesses de Manuel Valls. Maintenant, nous avons le texte et il n'y a rien pour les PME. Or ce sont elles qui recrutent. Le projet de loi manque complètement son objectif* ». C'est donc sur le sort des petites entreprises que le patronat devrait se concentrer, « *même si l'Afed veille à ce que les attaques ne portent pas trop sur les grands groupes, qu'elle représente* ». **Comment ?** En mobilisant les parlementaires avant les débats. Le patronat est particulièrement inquiet suite à la lettre envoyée au premier ministre par **Christophe Sirugue**, rapporteur du texte, et **Catherine Lemorton**, présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, qui demande « *la réécriture des articles modifiant la définition du licenciement économique et les conditions des accords offensifs de maintien dans l'emploi* ». Si **Manuel Valls** les écoutait, il n'y aurait alors, dans la loi, plus aucune des mesures soutenue par le patronat. Les six organisations citées demandent d'ores et déjà que ces articles soient conservés ; elles demandent aussi la réintégration dans le texte du plafonnement impératif des indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, ainsi que des mesures octroyant plus de liberté à l'employeur pour organiser le temps de travail. De son côté, le 21/03/16, **l'association CroissancePlus** a rendu publique sa propre proposition de loi. **Le contenu** : **01)-** Primauté de l'accord d'entreprise ; **02)-** Forfait jours accessible aux PME par simple accord du salarié ; **03)-** Suppression du monopole de représentation des syndicats au premier tour ; **04)-** Doublement des seuils d'effectifs ; **05)-** Mise en place d'un CDI « *agile* » avec des motifs de rupture du contrat de travail assouplis ; **06)-** Abrogation du compte

pénibilité... Ce bien que presque toutes ces mesures aient déjà été écartées du projet de loi initial de la loi El Khomri.

<http://www.lefigaro.fr/social/2016/03/21/09010-20160321ARTFIG00347-loi-el-khomri-le-patronat-hausse-le-ton.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 21/03/2016, Anne de Guigné)

● **Le chômage devrait baisser mais peu**

Le 17/03/16, l'**Insee** a publié sa dernière note de conjoncture. Il en ressort que l'Institut confirme ses dernières prévisions de croissance : + 0,4 % du PIB au premier trimestre, + 0,4 % au deuxième. Sans donner toutefois de chiffre pour le deuxième semestre 2016. **Dorian Roucher, de l'Insee** : « *La dynamique est bel et bien enclenchée* ». La preuve, l'Insee considère déjà qu'à ce stade « *l'acquis de croissance* » du premier semestre devrait entraîner, pour 2016, une croissance de 1,5 %. **Les raisons** de ce « *regain de forme économique* » : **01)**- La bonne tenue des investissements des entreprises ; **02)**- La progression des exportations ; **03)**- Le rebond de la consommation des ménages. En effet, d'après l'Insee, le pouvoir d'achat des Français est « *dynamique* », grâce à la baisse des prix du pétrole. Ainsi, les ménages devraient dépenser plus début 2016. **Les prévisions concernant la hausse de la consommation** : + 0,8 % au premier trimestre, + 0,4 % au deuxième. **La situation de l'emploi** devrait aussi s'améliorer : - 0,1 point au premier trimestre, maintien au deuxième. Cette évolution, aussi faible soit-elle, ferait redescendre le nombre des demandeurs d'emploi en dessous de la barre symbolique des 10 % en métropole. Par contre, si l'on inclut l'outre-mer, le taux de chômage stagnerait au-dessus de cette barre, même en baisse, passant de 10,3 % à 10,2 % au premier semestre. Mais l'Insee estime que ce mieux de l'économie française reste fragile et soumis à des facteurs difficiles à évaluer, comme le « *ralentissement des économies émergentes [qui pourrait entraver] plus qu'anticipé la hausse du commerce mondiale et celle de l'activité européenne* ». Enfin, l'approche du référendum en Grande Bretagne « *pourrait peser sur le climat général* », bien que l'Insee pense qu'il ne devrait avoir que « *peu d'effet dans la zone euro* ».

<http://www.la-croix.com/Economie/France/Le-chomage-devrait-baisser-mais-peu-2016-03-18-1200747614?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

→ La note de conjoncture de l'Insee :

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17& sous_theme=3& page=vueensemble.htm

(Sources : www.la-croix.com du 18/03/2016, Mathieu Castagnet, www.insee.fr du 17/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● **Eric Heyer (OFCE) : « La reprise est là, cependant elle demeure faible et fragile »**

Eric Heyer, directeur du Département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (**OFCE**), s'est exprimé dans le quotidien La Croix. **Sujet : la croissance et le chômage en France. Extraits** : « *Nos prévisions à l'OFCE rejoignent tout à fait celles de l'Insee et nos chiffres sont même très similaires. Effectivement, tous les indicateurs disent que le premier trimestre 2016 sera bon, avec une croissance de 0,4 et peut-être même 0,5 %. Sur l'ensemble de l'année, on peut ainsi raisonnablement atteindre 1,6 % de croissance. [...] Ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas seulement la consommation qui repart. On voit que l'investissement des entreprises est lui aussi en augmentation et que cela se traduit en créations d'emplois. C'est le signe que nous ne sommes pas seulement dans un rebond mais bien dans une phase de reprise. [Il] faut toutefois rester prudent dans les commentaires. Historiquement, la sortie d'une période de crise se faisait avec des taux de croissance proches de 3 %. Là, nous tournerons autour de 1,5 % ou 1,6 %. Cela montre que si la reprise est là, elle demeure faible et fragile. [...] Si la croissance est là, alors l'emploi suivra. La reprise de l'activité et les mesures prises sur le CICE ou le Pacte de responsabilité conduisent effectivement à créer suffisamment d'emplois pour faire baisser le chômage. Même si nos méthodes sont différentes de celles de l'Insee, notamment parce que nous jugeons qu'il y a dans les entreprises un stock de sureffectifs à résorber avant d'embaucher, nos estimations se rejoignent. Comme l'Insee, nous prévoyons une très légère baisse du chômage qui atteindrait 9,9 % à la fin du trimestre. Si l'on regarde un peu plus loin, cela permet d'estimer le chômage à 9,8 % fin 2016 et 9,6 % à la fin 2017 ».*

Mais M. Heyer considère que, s'il y a baisse du chômage, cette baisse est trop lente et que la France reste loin de sortir du chômage de masse. Les projections de l'OCDE donnent un taux de chômage de 7 % en 2022 (contre 6,8 % avant crise). **M. Heyer** : « *La France n'est pas la planète Mars et nous vivons évidemment dans une économie mondialisée. [...] Actuellement, l'économie est soumise à quatre chocs : le choc budgétaire, qui pousse à des politiques d'austérité ; le choc des taux d'intérêt et des taux de change ; le choc des prix du pétrole ; le choc des pays émergents. Ces chocs produisent des effets contrastés sur notre croissance mais leur impact combiné est loin d'être en notre défaveur en ce moment notamment parce que la baisse des prix de pétrole produit des effets bénéfiques gigantesques, aussi bien sur les ménages que sur les entreprises* ». Avant de pointer des risques importants : **01)**- Le Brexit (la Grande-Bretagne sortant de l'Europe) ; **02)**- Un éventuel effondrement de la Chine ; **03)**- Un changement de politique monétaire qui entraînerait la hausse de l'euro. Les prévisions de croissance et de baisse du chômage pour l'Hexagone seraient alors obsolètes. **M. Heyer** : « *C'est une possibilité mais on peut tout aussi bien aussi imaginer l'inverse. Rien n'interdit d'espérer que la conjoncture mondiale s'améliore un peu, apportant en France un surcroît de croissance et une décreue plus rapide du chômage* ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Eric Heyer, par Mathieu Castagnet :**

<http://www.la-croix.com/Economie/France/La-reprise-est-la-cepndant-elle-demeure-faible-et-fragile-2016-03-18-1200747710?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : www.la-croix.com du 18/03/2016, Mathieu Castagnet)

● **L'économie de la France repose essentiellement sur 3 000 entreprises**

Le 15/03/16, l'**Insee** a publié une étude d'où il ressort que l'économie française repose essentiellement sur 3 000 entreprises. **Les chiffres dans le détail** : 52 % de la valeur ajoutée, 70 % des investissements et 83 % des exportations de l'Hexagone proviennent de ces 3 000 entreprises, « *sur les 3,3 millions des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers* ». En 2013, ces 3 000 entreprises ont réalisé 509 milliards d'euros de valeur ajoutée (près d'un quart du PIB). Concernant l'emploi, 5,1 millions de salariés en équivalent temps plein (43 % des salariés de ces secteurs et près de 20 % de l'emploi total en France) étaient employés chez elle. **Ces 3 000, qui sont-elles ?** 240 sont des grandes entreprises, 2 030 des ETI (entreprises de taille intermédiaire), 590 des PME (petites et moyennes entreprises) - **L'Insee** : « *Ces dernières étant le plus souvent des unités légales portant l'investissement de plus grandes structures, notamment des co-entreprises* ». **Dans quels secteurs ?** Pour près de 40 % d'entre elles, du secteur de l'industrie. **L'Insee** : « *Les entreprises industrielles demeurent un moteur essentiel de l'économie nationale, même si l'industrie en France connaît un lent repli* ». Les suivantes, qui se classent derrière l'industrie sur le plan de l'emploi, de la valeur ajoutée et de l'export : 560 entreprises appartiennent au secteur du commerce, 390 aux services aux entreprises, 170 aux transports et à l'entreposage. L'Insee relève en conclusion qu'une large majorité du secteur principalement marchand « *contribue assez peu à la valeur ajoutée et aux investissements* ».

<http://www.latribune.fr/economie/france/l-economie-de-la-france-repose-essentiellement-sur-3-000-entreprises-557058.html>

(Source : www.latribune.fr du 15/03/2016)

[Retour au sommaire](#)

● **Le salaire des fonctionnaires va augmenter de 1,2 %**

Le 17/03/16, **Annick Girardin**, ministre de la Fonction publique, a annoncé aux organisations syndicales que le salaire des fonctionnaires allait être augmenté de 1 %. L'opération se fera en deux fois : 0,5 % au 01/11/16 et 0,5 % au 01/03/17. Pour rappel, la rémunération des 5,6 millions de fonctionnaires français est gelée depuis 2010. **Les différentes réactions.** **01)- Politiques.** **Eric Worth**, secrétaire général du parti Les Républicains, sur RFI : « *On voit bien que la campagne présidentielle a commencé de façon absolument désastreuse. C'est de l'électorisme aux frais des Français* ». **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie : « *Quand on nous dit 5 %, 6 % ou 8 %, c'est-à-dire de rattraper les six années précédentes, ce n'est pas faisable* ». **02)- Syndicales.** Pour les

syndicats, cette augmentation est « *insuffisante* » ; l'ensemble demande un rattrapage de la « *perte du pouvoir d'achat* ». **F0** réclame une hausse de l'indice du point de 8 %, **la CGT** de 10 %. **La CGT** : « *Il n'est pas question d'accepter une revalorisation immédiate inférieure à 2 %, assortie d'un calendrier de rattrapage ultérieur* ». **Brigitte Jumel**, numéro un à **la CFDT** pour la fonction publique : « *Nous sommes conscients des difficultés budgétaires. Mais nous n'oublions pas que les fonctionnaires perdent en pouvoir d'achat depuis 2011* ». La proposition ayant été jugée inacceptable par les syndicats, le même jour, la ministre a fait une nouvelle proposition : + 1,2 % en deux fois (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017).

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/03/17/20002-20160317ARTFIG00003-apres-six-ans-de-gel-les-fonctionnaires-vont-etre-augmentes.php>

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/19830-fonctionnaires-salaires-gouvernement-ultime-proposition.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20160317](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/19830-fonctionnaires-salaires-gouvernement-ultime-proposition.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20160317)

(Sources : www.lefigaro.fr du 17/03/2016, <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/03/2016, AFP)

● **Les dirigeants d'entreprises plébiscitent l'ubérisation de l'économie**

Un sondage réalisé par **OpinionWay** et **Banque Palatine** pour Challenges, révèle que, pour les dirigeants d'entreprises, les prestations de services tels Uber, Blablacar ou Airbnb sont « *salutaires pour l'économie et ne constituent pas une concurrence déloyale* ». Pour 76 % des PDG, DG et DAF interrogés, l'ubérisation de l'économie fait « *jouer la concurrence dans l'intérêt du consommateur* ». Ils sont 62 % à considérer que, face à ce phénomène, ce sont les entreprises et secteurs concernés par ce type d'offres qui doivent s'adapter en réinventant leur modèle d'entreprise (business model) ; cela serait mieux que de vouloir imposer aux nouvelles entreprises « *ubérisées* » les mêmes contraintes que celles qu'ils subissent. Pour plus de la moitié des chefs d'entreprise interrogés, les sociétés types Uber ou Blablacar « *ne constituent ni une concurrence déloyale, ni une menace pour les entreprises traditionnelles et l'emploi* ». Ils sont même un tiers à voir ce changement comme positif, à penser qu'il y a même là une opportunité pour développer l'emploi. Face aux arguments avancés par les taxis et les hôteliers (qui se retrouvent en première ligne contre "l'ubérisation"), ils ne paraissent pas convaincus ; une très forte majorité des patrons sondés se juge très peu concernée. Ainsi, 77 % pensent que leur entreprise ne pourrait pas un jour être concurrencée par un de ces nouveaux acteurs, contre 7 % pour qui c'est déjà le cas...

→ **Méthodologie** : Etude quantitative réalisée auprès d'un échantillon de 305 dirigeants d'entreprises (PDG, DG, DAF...) dont le chiffre d'affaires est compris entre 15 et 500 millions d'euros. La représentativité de l'échantillon a été assurée par un redressement en termes de secteurs d'activité et de taille salariale. L'échantillon a été interrogé par téléphone sur système CATI du 22 février au 4 mars 2016.

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160318.CHA6399/les-dirigeants-d-entreprises-plebiscitent-l-uberisation-de-l-economie.html#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20160320](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160318.CHA6399/les-dirigeants-d-entreprises-plebiscitent-l-uberisation-de-l-economie.html#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20160320)

(Source : www.challenges.fr du 18/03/2016, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● **175 euros par mois pour chaque Français distribués par la BCE ?**

La Banque centrale européenne (BCE) envisagerait de distribuer aux ménages de la zone euro une enveloppe d'argent sans passer par l'intermédiaire des banques. Le but ? Relancer l'inflation. **Direct Matin** : « *Ce procédé, que l'on appelle hélicoptère monétaire – en référence à la technique imaginée par l'économiste Milton Friedman en 1969 et consistant à larguer de l'argent liquide par hélicoptère pour inciter les ménages à dépenser plus - a été jugé intéressant par Mario Draghi, président de la BCE, lui-même* ». Jusqu'à présent, la BCE a injecté de l'argent dans les banques, afin de favoriser les prêts accordés. La mesure envisagée consisterait donc à donner de l'argent directement aux gens. **Direct Matin** : « *Après calcul du collectif "QE for people", il s'avère que cette somme s'élèverait à 175 euros par mois et par citoyen. Une distribution qui pourrait prendre la forme d'émission de coupons à dépenser dans les magasins ou bien de baisses d'impôts* ». Une mesure néanmoins ardue à mettre en œuvre pour deux raisons : **01)**- Des obstacles techniques et juridiques (19 systèmes fiscaux cohabitent les un avec les autres) ; **02)**- Des obstacles d'ordre légau.

Direct Matin : « Mais en cas d'échec de toutes les dispositions prises actuellement par la BCE, l'hélicoptère monétaire pourrait bien refaire parler de lui ».

http://www.directmatin.fr/economie/2016-03-18/175-euros-par-mois-pour-chaque-francais-distribues-par-la-bce-725302?elst_newsletter=20160318-13_725302

(Source : www.directmatin.fr du 18/03/2016)

● L'attractivité de la France en 5 chiffres

01)- 926. C'est le nombre d'investissements étrangers recensé en 2015. Si ce chiffre est en légère baisse (- 5 % par rapport à 2014), le nombre d'emplois, lui, est en hausse de 27 % en un an. D'après le bilan établi par **Business France**, et publié le 22/03/16, 33 682 emplois ont été créés ou sauvegardés. En tout, il y a 20 000 entreprises étrangères présentes dans l'Hexagone (soit 13 % des effectifs salariés en France). Le premier pays investisseur étranger en France : les Etats-Unis, qui représentent 440 000 emplois directs et 2 millions d'emplois indirects. **L'Insee** précise que les entreprises étrangères contribuent à hauteur de 19 % du chiffre d'affaires de l'économie nationale, assurent 32 % des exportations faites depuis la France et 28 % des dépenses de Recherche et développement. **02)- 3.** C'est celui de la position de la France pour l'accueil des investissements étrangers créateurs d'emplois. La France est donc troisième derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne. C'est une baisse car, « il y a encore quelques années, elle figurait sur la deuxième marche du podium ». **03)- 340.** C'est le nombre de projets d'investissements étrangers que l'Île-de-France a attiré en 2015 (contre 368 en 2014). Malgré cette baisse, **Paris Région Entreprises**, l'agence de développement économique de la région remarque : « Les emplois qui devraient être créés ou maintenus d'ici trois ans grâce à ces investissements ont doublé, passant de 5 032 en 2014 à 9 579 en 2015 ». **04)- 43,5 %.** C'est, indiquent les dernières données de la Banque de France, « la part de la capitalisation boursière des entreprises du CAC 40 détenue par des non-résidents ». **Le Figaro** : « Fin 2014, les non-résidents détenaient ainsi 491 milliards d'euros d'actions des sociétés françaises du CAC 40, sur une capitalisation boursière totale de 1 084 milliards d'euros. Les pays de la zone euro continuent à être les principaux détenteurs des sociétés du CAC 40. Mais, depuis cinq ans, leur part dans la détention non-résidente diminue au profit de celle des États Unis et du Royaume Uni ». **05)- 64 %.** C'est, d'après **l'Agence France Trésor**, la proportion de la dette française détenue par des non-résidents. **Le Figaro** : « Il peut s'agir d'investisseurs institutionnels (fonds de pensions, assureurs), ou de fonds d'investissement souverains, de banques... En 1993, ce chiffre dépassait à peine les 30 % ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/03/22/20002-20160322ARTFIG00009-l-attractivite-de-la-france-en-5-chiffres.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 22/03/2016, Marie Visot)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Négos : les pistes de la CNAM pour booster l'installation des médecins

Le 16/03/16, à l'occasion de la reprise des négociations conventionnelles, **la Cnam** (Caisse nationale d'assurance maladie) a présenté aux syndicats de médecins libéraux et aux organisations de jeunes les pistes qu'elle entendait développer pour faciliter l'installation dans les zones sous-denses. **Ces pistes, quelles sont-elles ? 01)-** La Cnam remarque que « le besoin d'aide est surtout ressenti lors de l'installation », elle envisage donc la création d'un nouveau forfait, au moment de l'installation, qui pourrait être « ciblée sur l'investissement dans l'informatisation ou l'acquisition de locaux ». Une aide qui, pour le fonctionnement, pourrait être annuelle, « et fléchée sur des besoins particuliers, voire proportionnelle à l'activité (de façon à sécuriser le début d'exercice) ». La Cnam n'est pas entrée dans les détails du montant que pourrait représenter ce nouveau forfait. La question qu'elle se pose encore, c'est de savoir s'il serait ouvert à toutes les spécialités ou seulement à celles qui sont « en tension démographique ». **02)-** La Cnam désire également, « a priori », maintenir la condition de regroupement « qui constitue un mode d'exercice privilégié par les jeunes médecins et plus favorables à la continuité et à la coordination des soins ». Le montant de cette aide serait plafonné par médecin et pourrait être assortie de contreparties relatives à l'accès aux soins. L'apport de nouvelles aides à l'installation est un enjeu majeur.

En effet, selon les statistiques du **Cnom** (Conseil national de l'Ordre des médecins), 40 % des médecins diplômés seulement (dont 47 % des généralistes) exercent en libéral cinq ans après leur inscription à l'Ordre des médecins. La lutte contre la désertification médicale est d'autant plus à l'ordre du jour qu'une partie importante des médecins actuellement en activité vont cesser prochainement de pratiquer : aujourd'hui 30 % des généralistes ont plus de 60 ans (ils étaient 22 % en 2010). Il s'avère que de plus en plus de communes ont du mal à trouver des remplaçants aux docteurs prenant leur retraite. **Le Quotidien du Médecin** : « *Les partenaires conventionnels auront la lourde tâche, dans cette convention, de trouver de nouvelles idées pour tenter d'améliorer la présence médicale sur le territoire. L'amélioration de la protection sociale (avantage maternité, congé paternité...) figure parmi les pistes en réflexion* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/16/negos-les-pistes-de-la-cnam-pour-booster-l'installation-des-medecins_800611

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 16/03/2016, Christophe Gattuso)

● **Négos : la CNAM sanctuarise la prise en charge aux deux tiers de l'ASV**

Le 16/03/16, la **Cnam** a rassuré les médecins sur la prise en charge de l'ASV (avantage social vieillesse). **Dr Jean-Paul Ortiz**, président de la **CSMF** (confédération des syndicats médicaux français) : « *Nicolas Revel, le directeur de la CNAM, nous a confirmé qu'il resterait sur une prise en charge aux deux tiers de l'ASV pour le secteur I* ». **Dr Claude Leicher**, président de **MG France** : « *Nous pouvons annoncer aux médecins que l'ASV [environ 40 % de la retraite] est équilibrée, toujours supportée par la CNAM, et surtout qu'elle ne disparaîtra pas*. **Dr Jean-Paul Hamon**, président de la **FMF** (fédération des médecins de France) : « *C'est l'avancée principale de cette journée. [...] En même temps, la CNAM n'avait pas le choix, sinon elle sonnait la fin du secteur I. C'était un casus belli* ». **Le Dr Éric Henry**, président du **SML** (syndicat des médecins libéraux), a précisé que cette « *bonne nouvelle* » devrait être validée par **Marisol Touraine**, ministre de la Santé. Cela aura un coût pour l'assurance-maladie. En 2015, la prise en charge des cotisations ASV pour les praticiens œuvrant en secteur I a coûté 390 millions d'euros (un quart des dépenses consacrées aux cotisations sociales des médecins) ; en 2011, elle avait coûté 278 millions d'euros. **Autres sujets abordés, concernant la protection sociale des médecins : 01)-** La couverture maternité. Cette dernière a été actée par Mme Touraine. Elle se monte à 3 100 euros par mois pendant trois mois pour les praticiennes de secteur I et signataires du CAS. Les syndicats de médecins ont demandé qu'elle soit étendue au secteur II. **02)-** Les syndicats ont demandé la réduction du délai de carence (de 90 jours aujourd'hui) en cas d'arrêt maladie. Des représentants des étudiants, internes et jeunes installés, ont pu participer à cette journée de négociations. **Dr Hamon** : « *Il était important que la protection sociale soit abordée face aux jeunes car c'est cela qui les freine à s'installer* ». **Le Dr Émilie Frelat**, présidente du Syndicat national des jeunes médecins généralistes (**SNJMG**), a déclaré n'être « *pas complètement satisfaite* », soulignant toutefois « *un événement politique important* ». **03)-** La démographie. Les syndicats ont demandé des mesures sur le "zonage" (terme utilisé pour déterminer les secteurs éligibles aux incitations financières) : **a)** qu'il soit fait au plus près du terrain, **b)** que les URPS (unions régionales des professionnels de santé) soient associées. Enfin « *la CNAM a suggéré que les professionnels en zone sous-dense qui accueillent des stagiaires soient valorisés* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/03/17/negos-la-cnam-sanctuarise-la-prise-en-charge-aux-deux-tiers-de-lasv_801296

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 17/03/2016, Marie Foult)

[Retour au sommaire](#)

● **10 millions de patients en Ald**

D'après les dernières données publiées par l'**assurance-maladie**, il y avait, en France, en 2014, 1,3 million de malades nouvellement déclaré en affection de longue durée (Ald), soit + 200 000 nouveaux cas en croissance nette sur un an. Le total des patients en Ald pour 2014 est de 9,86 millions. Les 10 millions d'Ald devraient être atteints en 2015. A titre de comparaison, l'assurance-maladie comptabilisait 6,56 millions d'Ald il y a dix ans ; il y a donc eu une hausse de 33 %. Qu'est-ce que l'Ald ? C'est un dispositif qui prend en charge des

patients souffrant d'une maladie chronique (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladie coronaire, etc.), qui comporte un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse. Le patient reconnu en Ald bénéficie alors d'une prise en charge à 100 % (exonération du ticket modérateur) pour les soins en rapport avec son affection. Les maladies les plus fréquentes : **01)-** Le diabète ; **02)-** Les tumeurs malignes ; **03)-** Les affections psychiatriques de longue durée ; **04)-** Les maladies coronariennes et l'insuffisance cardiaque.

<http://www.viva.presse.fr/10-millions-de-patients-en-ald-171631>

(Source : www.viva.presse.fr du 11/03/2016, Marilyn Perioli)

● Les médicaments génériques gagnent du terrain

D'après l'Igas (Inspection générale des affaires sociales), les médicaments génériques gagnent du terrain. Ceci grâce à la campagne lancée en leur faveur en mars 2015. Le taux de pénétration des génériques est passé à 42,9 % en 2015 (contre 40,1 % en 2014). C'est un pas important vers l'objectif qui a été fixé : atteindre 45 % en trois ans. L'Igas, qui pilote le plan triennal 2015-2018 (80 mesures, assorties d'une baisse des dépenses de médicaments de 350 millions d'euros), remarque que les avancées sont multiples. Parmi ces avancées : l'utilisation des logiciels d'aide à la prescription, les efforts effectués pour que le nom des molécules soit plus visibles sur les boîtes de médicaments. Mais il y a encore des efforts à faire. Ainsi, du côté des médecins, celui de prescrire en dénomination commune internationale (DCI), c'est-à-dire en marquant le nom de la molécule (paracétamol, exemple donné par **Le Figaro**) et non celui de la marque (Doliprane ou Efferalgan). C'est une obligation depuis le 01/01/2015. Or, plus de 73 % des médecins continuent de prescrire la marque, indique **UFC-Que choisir**, dans une enquête publiée en janvier 2016. Les plus réfractaires : les spécialistes qui, à 85 %, prescrivent en indiquant la marque. L'objectif du gouvernement est d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs possibles pour lutter contre les réticences qui perdurent contre les génériques. Il s'agit de se rapprocher des chiffres, bien meilleurs, des autres pays européens. **Le Figaro** : « *Dans l'Hexagone, moins d'une boîte de médicaments remboursables sur trois est un générique, contre trois sur quatre dans d'autres pays européens* ».

<http://www.lefigaro.fr/conso/2016/03/21/05007-20160321ARTFIG00061-les-medicaments-generiques-gagnent-du-terrain.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 21/03/2016, Armelle Bohinest)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Ces banques françaises toujours accros aux paradis fiscaux

D'après un rapport publié le 15/03/16 par des organisations non gouvernementales (**CCFD-Terres solidaires, Oxfam et le Secours Catholique**), des banques françaises ont réalisé 5 milliards d'euros de bénéfices en 2014 dans des paradis fiscaux. Ce chiffre ressort de ceux qui ont été rendus publics par les établissements bancaires en 2014, année pour laquelle ils étaient obligés de dévoiler les bénéfices de toutes leurs filiales internationales. Ainsi, on s'aperçoit que les pays dans lesquels la fiscalité est la plus avantageuse pèsent « *toujours autant dans les profits réalisés à l'étranger, près d'un tiers de leurs profits internationaux (15,3 milliards d'euros)* ». **Les banques françaises qui ont réalisé les plus gros bénéfices dans des paradis fiscaux : 01)-** BNP Paribas (2,4 milliards d'euros) ; **02)-** Société Générale (1,3 milliard d'euros). De son côté, le Crédit Mutuel-CIC est la banque qui « *réalise la part la plus importante de ses bénéfices internationaux dans les paradis fiscaux (44 %)* ». Au total, les banques françaises sont implantées dans 34 paradis fiscaux. Les pays qui les attirent le plus : **01)-** Le Luxembourg (1,7 milliard d'euros de bénéfices enregistrés) ; **02)-** La Belgique (1,66 milliard) ; **03)-** Hong-Kong (436 millions) ; **04)-** Singapour (346 millions) ; **05)-** L'Irlande (272 millions). Les banques continuent, elles, de plaider leur bonne foi. Comment ? **Challenges** : « *[En jouant] sur la définition des paradis fiscaux. A ce titre le Luxembourg n'en est plus un depuis... fin 2015 et la nouvelle définition qui en est donnée par l'OCDE. Une*

chance que l'étude CCFD-Terre solidaire, Oxfam et Secours catholique porte sur l'année 2014 ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160316.CHA6307/ces-banques-francaises-toujours-accros-aux-paradis-fiscaux.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160316](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20160316.CHA6307/ces-banques-francaises-toujours-accros-aux-paradis-fiscaux.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160316)

(Source : www.challenges.fr du 16/03/2016)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Renault et PSA profitent de la forte croissance du marché automobile européen

Le 16/03/16, l'Association des constructeurs automobiles européens (ACEA) a annoncé que la croissance du marché européen de l'automobile s'est établie, en février, à 14,3 % (contre + 6,2 % en janvier). 1,05 million de voitures particulières neuves ont été mises en circulation dans l'Union européenne (UE). En janvier et février, le marché est en hausse de 14,1 %. Les constructeurs français ont bénéficié de ces bons chiffres : Peugeot PSA Citroën a réalisé une progression de + 13,2 %, et Renault de + 10,1 %. Pour 2016, l'ACEA reste prudente, avec une prévision de croissance de + 2 %. A 13,7 millions de véhicules vendus, 2015 a été une année de reprise des immatriculations (+ 9,3 %), mais est resté loin des records d'avant-crise, comme en 2007 avec près de 16 millions de véhicules. Le classement des constructeurs européens pour février 2016 : 01)- L'Allemagne ; 02)- l'Italie ; 03)- la France.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/renault-et-psa-profitent-de-la-forte-croissance-du-marche-automobile-europeen_1773735.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 16/03/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● 30 000 emplois ne trouvent pas preneur à Paris

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse à Paris (134 890 chômeurs en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité), plus de 30 000 emplois ne parviennent pas à être pourvus (+ 1,4 point qu'un an auparavant). **Pauline Véron**, adjointe PS chargée de l'emploi à la mairie de Paris : « *Même si Paris souffre moins du chômage que le reste de la France, la courbe des demandeurs d'emploi devrait être plus basse compte tenu des atouts économiques et des investissements publics : dix milliards d'euros sont prévus rien que par la Ville de Paris jusqu'en 2020. La raison principale réside dans l'inadéquation entre l'offre et la demande* ». **Les secteurs en demande et ne trouvant pas preneur** : les métiers de l'informatique et du numérique, de la vente, la restauration et l'hôtellerie, les services à la personne, le médico-social, l'artisanat et en particulier les métiers de bouche, comme la boucherie.

<http://www.leparisien.fr/paris-75/30-000-emplois-ne-trouvent-pas-preneur-a-paris-16-03-2016-5632859.php#xtor=EREC-1481423604----'@1>

(Source : www.leparisien.fr du 16/03/2015, Christine Henry)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr